



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 12 janvier 2009

Délibération n° 2009-0496

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Oullins

objet : ZAC Narcisse Bertholey - Protocole de liquidation

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 décembre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Morales, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Albrand), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à M. Lévêque), Goux (pouvoir à Mme David M.), Lambert (pouvoir à M. Llung), Louis (pouvoir à Mme Dagorne), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Flaconnèche), Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Arrue, Bernard R, Mme Palleja.

Séance publique du 12 janvier 2009**Délibération n° 2009-0496**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Oullins

objet : **ZAC Narcisse Bertholey - Protocole de liquidation**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La zone d'aménagement concerté (ZAC) Narcisse Bertholey à Oullins, créée par délibération du conseil de Communauté en date du 1er mars 1999, a été réalisée dans le cadre d'une convention de concession passée avec la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL).

Par délibération en date du 22 janvier 2001, le conseil de Communauté approuvait la signature de l'avenant n° 2 à la concession, dont l'article 1 précisait la durée de la convention. Celle-ci a été fixée à 6 ans à compter de la date de notification de l'avenant. Celui-ci ayant été notifié le 21 mars 2001, la convention arrivait à échéance en mars 2007.

Par délibération du 26 mars 2007, ce délai a été porté par voie d'avenant à décembre 2008.

A ce jour, un des 7 immeubles de la ZAC n'est pas encore achevé, mais le programme des équipements publics (PEP) est presque entièrement réalisé, à l'exception de la rue Marceau prolongée (retard dans la livraison de l'immeuble de la société Promotion Gestion Transaction) et du tapis définitif de la rue Lortet.

Par conséquent, il est proposé de mettre fin à la mission de la SERL et d'approuver le protocole de liquidation permettant la liquidation foncière, comptable et administrative et limitant les missions du concessionnaire aux actions suivantes :

- réalisation de la rue Marceau et du tapis de finition de la rue Lortet,
- achèvement des travaux liés au relogement de la parfumerie Marionnaud et indemnisation lors de la prise de possession des locaux,
- remise des ouvrages,
- cession des emprises publiques à la collectivité,
- clôture administrative, financière et fiscale de l'opération.

L'ensemble de ces missions devra être achevé pour le 31 décembre 2009 au plus tard.

L'excédent financier apparaissant sur l'opération, d'un montant de 1 011 000 € HT, sera reversé en deux fois à la Communauté urbaine :

- 961 000 € sur 2009,
- le solde à l'approbation du bilan définitif.

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le protocole de liquidation de la ZAC Narcisse Bertholey à Oullins, permettant la liquidation foncière, comptable et administrative de l'opération,

b) - le versement de l'excédent financier à la Communauté urbaine en deux fois, 961 000 € en 2009 et le solde à l'approbation du bilan de clôture définitif.

2° - **Autorise** monsieur le président à signer le protocole de liquidation de la ZAC Narcisse Bertholey à Oullins.

3° - **Les recettes** correspondantes seront portées au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - compte 747 800 - fonction 824 - opération n° 0007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 janvier 2009.